



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Pakistan

Question écrite n° 69928

Texte de la question

M. Jacques Bompard attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur la persécution des chrétiens qui se développe entre autres pays au Pakistan. À Kot Radha Kishan, dans une ville voisine de Lahore, un couple de chrétiens a été battu à mort avant d'être brûlé dans le four à briques de l'entreprise dans laquelle ils travaillaient. Actuellement un chrétien est assassiné dans le monde toutes les cinq minutes sans que les tenants de la conscience universelle, si prompts à s'émouvoir, ne s'en inquiètent. Il lui demande quelles mesures compte prendre la France afin que s'arrêtent ces persécutions qui se développent avec la complicité du gouvernement pakistanais.

Texte de la réponse

La France défend partout dans le monde la liberté de religion ou de conviction. Elle est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant aux minorités religieuses, dont les droits sont violés dans différentes parties du monde. La France intervient auprès des Etats concernés, dans le cadre de sa politique de défense des droits de l'Homme, afin qu'ils assurent la protection du libre exercice des cultes par leurs citoyens et éliminent toute forme de discrimination fondée sur la religion ou la conviction. La France a condamné fermement les actes criminels perpétrés le 3 novembre dernier dans la province du Pendjab au Pakistan et a appelé les autorités pakistanaises à tout faire pour identifier et traduire en justice les auteurs de ces crimes commis à l'encontre de personnes du fait de leur appartenance à une minorité religieuse. La France a appelé les autorités pakistanaises à poursuivre les efforts destinés à enrayer l'augmentation des violences interconfessionnelles et à lutter contre toute forme d'extrémisme. Elle rappelle régulièrement son attachement à la liberté de religion ou de conviction, ainsi qu'à la liberté d'opinion et d'expression et invite le Pakistan à respecter ses engagements internationaux à ce sujet, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantissent ces libertés fondamentales. La France connaît les inquiétudes et les craintes des chrétiens d'Orient en général et du Pakistan en particulier et demeurera vigilante et mobilisée quant à leur situation, comme à la situation de toutes les minorités.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Bompard](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69928

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2014](#), page 9713

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1665